

09.02.2006 – 14:58 Uhr

Appel à des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail LUSAM veut faire table rase – Inacceptable, estime LUSS

Berne (ots) -

Sous le couvert de la lutte contre la bureaucratie, l'Union suisse des arts et métiers (USAM) veut, comme elle vient de le faire savoir à la faveur de sa conférence de presse annuelle, des coupes sombres dans les prescriptions de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST) concernant la sécurité au travail (directive relative à l'appel à des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail, MSST).

Élément essentiel de la protection des travailleuses et travailleurs, la directive MSST prévoit un contrôle systématique de la sécurité dans les entreprises et règle l'appel à des spécialistes de la sécurité en cas de dangers particuliers. Son principe de base est que l'employeur doit connaître les dangers existant dans son entreprise, car c'est la seule manière pour lui d'assumer sa responsabilité en matière de sécurité et de protection de la santé de ses employé(e)s. Or aujourd'hui, les patrons veulent se soustraire à cette responsabilité.

La directive MSST table sur la responsabilité personnelle et l'autorégulation. Deux principes desquels LUSAM ne cesse de se réclamer, ce qui explique pourquoi, en tant que membre de la CFST, elle a toujours défendu et promu à ce jour l'application de la directive MSST.

Plutôt que d'exhorter ses membres à suivre ces prescriptions légales, LUSAM entend désormais, en demandant l'assouplissement de ces dernières, récompenser les employeurs négligents à cet égard.

LUSS rejette énergiquement tout démantèlement de ces prescriptions en matière de sécurité au travail et combattra par conséquent les propositions de LUSAM. Ce n'est pas la directive MSST qui est le véritable flop, mais ces employeurs qui ne se préoccupent ni de sécurité au travail ni de protection de la santé dans leur entreprise. Il est honteux que LUSAM se fasse aujourd'hui le porte-parole de ces entreprises irresponsables.

Doris Bianchi (031 377 01 13 ou 076 564 67 67), en charge de ce dossier à LUSS, se tient à votre disposition pour tout complément d'information.